

## FICHE Outil N°2 : « Les Régies d'Avance. »

### Définition :

Une Régie d'avance peut exister dans une Coopérative d'école, comprenant plusieurs classes. **Elle correspond à une somme d'argent en liquide que le mandataire confie à l'enseignant(e) d'une classe de l'école.**

Le montant de la Régie d'avance est fixé par le Conseil des Maîtres de la Coopérative (il est généralement inférieur à 150 €).

Lors de la remise de la somme, le document « régie d'avance » (annexe 1) est co-signé par le mandataire et l'enseignant(e) de la classe. Il servira de pièce justificative à l'un comme à l'autre.

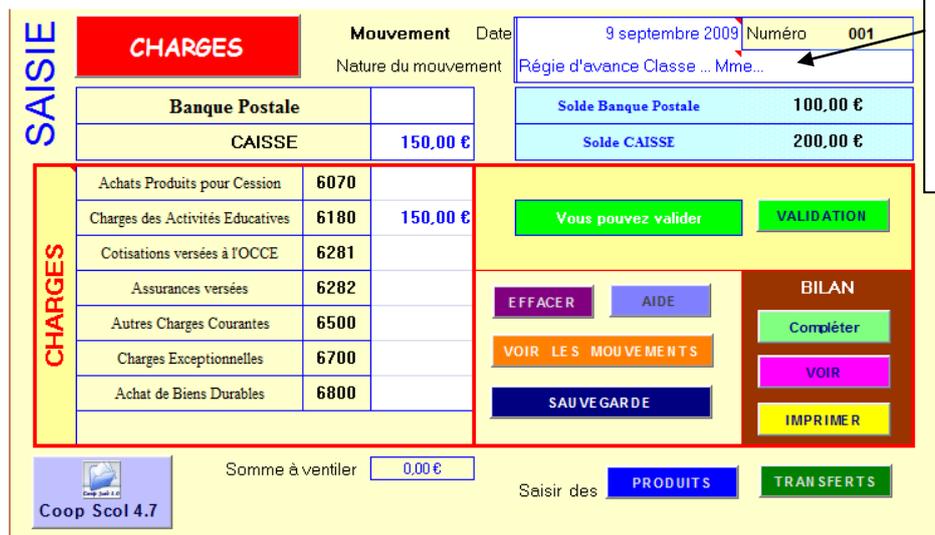
L'enseignant se voit remettre un feuillet Cahier de comptabilité de classe (disponible gratuitement au siège départemental de l'OCCE70), il s'engage à le compléter et à conserver, numéroté et classer les pièces justificatives correspondantes. (Pour la ventilation des dépenses et des recettes, voir les fiches d'aides disponibles avec sur le site internet de l'AD70 <http://www.occe.coop/~ad70/spip.php?article16>).

### Ce que l'enseignant peut ou pas gérer avec la régie d'avance :

<b>Produits ou Recettes</b>		<b>Débits ou Dépenses</b>	
Il peut encaisser :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des ventes de photos, calendriers, objets fabriqués, ...</li> <li>- des collectes.</li> <li>- des versements des parents pour des sorties, spectacles, ...</li> <li>- des dons.</li> </ul>	Il peut régler :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des achats de produits destinés à la revente.</li> <li>- des timbres.</li> <li>- des collectes aux associations (jpa, pep).</li> <li>- des factures de sorties spec</li> </ul>
<b><u>Il ne peut pas :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encaisser des subventions.</li> <li>- toucher des intérêts financiers.</li> <li>- encaisser des assurances pour l'OCCE.</li> </ul>	<b><u>Il ne peut pas :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- régler les cotisations à l'OCCE</li> <li>- souscrire des assurances</li> <li>- acheter du gros matériel (cela doit se faire par la coop centrale et le registre d'inventaire).</li> </ul>

## Enregistrer la régie d'avance avec CoopScol 4.77

**En début d'année**, le mandataire doit enregistrer le versement comme une **charge de la Caisse**, en la ventilant en compte charge 6180 « Charges des activités éducatives ».



**SAISIE**

**CHARGES**

Mouvement Date: 9 septembre 2009 Numéro: 001  
Nature du mouvement: Régie d'avance Classe ... Mme...

Banque Postale		Solde Banque Postale	100,00 €
CAISSE	150,00 €	Solde CAISSE	200,00 €

**CHARGES**

Achats Produits pour Cession	6070	
Charges des Activités Educatives	6180	150,00 €
Cotisations versées à l'OCCE	6281	
Assurances versées	6282	
Autres Charges Courantes	6500	
Charges Exceptionnelles	6700	
Achat de Biens Durables	6800	

Somme à ventiler: 0,00 €

Saisir des: PRODUITS, TRANSFERTS

Cette opération est appelée « Régie d'avance... » en nommant la classe et l'enseignant.

Une fois cette opération validée, il faut se rendre dans l'onglet « Coop » en bas du logiciel,...

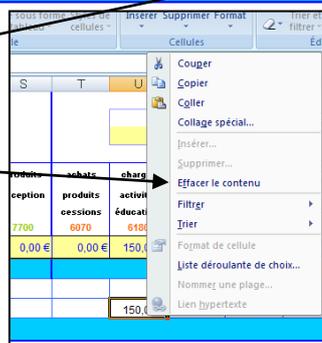


... et déplacer le tableau vers la gauche jusqu'à trouver le montant dans la colonne U « charges activités éducatives », ...

Mouvement N°	date	nature	vente de produits	activités éducatives	subventions collectivités locales	subventions d'associations	autres produits courants	Participation volontaires des familles	produits financiers	produits exception	achats produits cessions	charges activités éducatives	cotisations versées à l'OCCE	assurances versées	autres charges courantes	charge: exception
Total à la dernière opération			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	09/09/2009	Régie d'avance Classe ... Mme...										150,00 €				
Report année précédente																

...faites un clic-gauche sur cette case pour la sélectionner et afficher le menu ci-contre.

Cliquez sur « Effacer le contenu ».



**Votre Création de régie d'avance est enregistrée.**



Annexe 1 :

**Fiche de Versement de régie d'avance**

Versement le : .....

à M .....

la somme de : ..... €. pour les activités de la Classe.

Par :

**OCCE Coopérative Scolaire n°.....**

**de l'école .....**

**représentée par son mandataire M.....**

Toutes les dépenses et les recettes relatives de cette régie d'avance seront inscrites sur un « cahier de comptabilité de classe », les factures, tickets, reçus classés et numérotés joints à ce cahier.

Le contrôle de cette régie se fera systématiquement tous les 3 mois.

**La régie sera obligatoirement soldée au plus tard le dernier jour de classe.**

La somme de cette régie d'avance doit rester modeste.

**Tous les justificatifs de dépenses devront être remis au plus tard le dernier jour de classe.**

*Signature du Mandataire*

*Signature de M.....*